

Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire
Montceau-les-Mines
bief 08 du versant Loire-Océan

réservoir, étang de Le Plessis, étang du Plessis (canal du Centre)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA71002538
Date de l'enquête initiale : 2012
Date(s) de rédaction : 2012
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale canaux de Bourgogne
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : réservoir, étang
Parties constituantes non étudiées : barrage, déversoir de fond, déversoir de superficie, rigole

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Réseau hydrographique : ruisseau du canal du Centre ; Moulin Neuf
Références cadastrales :

Historique

Le cadastre napoléonien de 1856 (Archives départementales de Saône-et-Loire) indique bien l'étang du Plessis, un étang naturel, sur lequel est installé un moulin. L'Appendice aux Mémoires sur les canaux de navigation et particulièrement sur le canal du Centre (Emiland-Marie Gauthey, publiés par Navier, Editions Firmin-Didot, Paris, 1816, p. 382) mentionne deux aqueducs sur cette portion, et pas de réservoir, ni d'alimentation. Il devient réservoir du canal et est déjà agrandi en 1858 (Archives départementales de Saône-et-Loire, 3S 23), puis de nouveau par décret impérial de 1866 sur un projet de l'ingénieur ordinaire Duréault et de l'ingénieur en chef Lambert. La retenue d'eau passe de 3 m 50 à 7 m 75. Tous les ouvrages sont concernés : la digue-barrage, les bondes de prise d'eau, les déversoirs. Il y a même des modifications qui concernent les voies de communication. Voici le descriptif de la digue, extraite du rapport de l'inspecteur général des Ponts-et-Chaussée, en date du 28 juillet 1868 : "revêtement maçonné à gradins formés de perrés indépendants de 1 m 70 de hauteur, inclinés à 45° et reliés alternativement par des bermes de 1 m de largeur et 0 m 10 d'inclinaison. C'est le système de Montaubry et qui a été approuvé récemment pour le réservoir de Panthier, du canal de Bourgogne." (Archives nationales, F 14 6880) D'après un plan joint au dossier (daté du 1er mai 1866, levé par Sciamia, ingénieur ordinaire, et approuvé par Duverger, ingénieur en chef), la rigole d'alimentation entre dans le canal en aval de l'écluse 09, une rigole de décharge passe sous le canal en amont de la maison éclusière.

Période(s) principale(s) : 2e moitié 19e siècle

Description

Le réservoir ou lac du Plessis permet toujours l'alimentation du bief 09 : c'est le seul réservoir d'importance (1 million de m³ pour une hauteur d'eau de 7,7 m et une surface de 29 ha) sur l'aval du versant Loire-Océan. La digue est placée en travers du cours de deux ruisseaux dont celui du Moulin Neuf. La rigole d'alimentation passe aujourd'hui en souterrain.

Eléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Références documentaires

Bibliographie

- **GAUTHEY, Emiland-Marie. Oeuvres de M. Gauthey : I et II. Traité de la construction des ponts. III. Mémoires sur les canaux de navigation, et particulièrement sur le canal du Centre. Publié par Navier. Paris : F. Didot, 1809-1816. 3 vol.**
GAUTHEY, Emiland-Marie. **Oeuvres de M. Gauthey : I et II. Traité de la construction des ponts. III. Mémoires sur les canaux de navigation, et particulièrement sur le canal du Centre.** Publié par Navier.
Paris : F. Didot, 1809-1816. 3 vol.
Tome III ; Appendice ; p. 382

Liens web

- L'alimentation en eau du canal du Centre : <http://canaux.region-bourgogne.fr/centre/ouvrages-dart/alimentation-en-eau/introduction/>

Illustrations



Vue du site.

Phot. Pierre-Marie Barbe-Richaud
IVR26_20177100311NUC2A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

présentation du canal du Centre (canal du Centre) (IA71002255)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue du site.

IVR26_20177100311NUC2A

Auteur de l'illustration : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation